

# Message salariés

## Comment vous renseigner de manière efficace et rapide sur vos droits à congés ?

Vous informer de vos droits reste l'une de nos principales missions et une préoccupation constante.

Pour ce faire, la caisse met à votre disposition **deux canaux de renseignements**, disponibles **24 h sur 24 h**, à choisir en fonction de vos préférences d'utilisation.

# 1

**Téléchargez gratuitement l'application grâce au QR code ci-dessous**

## SMARTCCPB

Après saisie de votre numéro de salarié à 6 chiffres (numéro CCPB) et de votre code confidentiel internet, vous pourrez consulter les informations vous concernant, vos 3 derniers dossiers, le détail de ces dossiers, les paiements concernant ces dossiers, le détail de ces paiements, le net imposable des 2 dernières années civiles.

**RAPPEL :** votre numéro de salarié (CCPB) est un numéro à 6 chiffres que vous avez obtenu lors de votre première embauche dans une entreprise du BTP. Il est systématiquement indiqué sur vos attestations de paiement.



### ➔ **Bon à savoir : Service d'alerte par SMS**

Pour améliorer encore l'accès à l'information,  **votre caisse dispose d'un service d'alerte par SMS.**

Tous les salariés qui nous ont confié leur numéro de portable reçoivent un SMS le jour où un paiement est effectué sur leur compte bancaire. Ils disposent ainsi, quasiment en temps réel, de la date de leur paiement, du nombre de jours réglés et du montant viré associé. Ils sont ainsi rassurés sur le traitement de leur dossier de congés.

Alors n'hésitez pas et **communiquez-nous votre 06...**

**Il sera exclusivement utilisé dans le cadre de votre meilleure information.**

De la même façon, et toujours pour vous apporter un maximum d'information, renseignez également vos adresses mails.

**Vous préférez consulter les sites internet ?  
Le nôtre est fait pour vous !**

# www.cibtp-sud-ouest.fr

L'accès aux services en ligne est effectué en haut à droite de l'écran  
Il suffit de sélectionner votre espace salarié, où pour vous connecter  
vous entrez votre numéro de salarié à 6 chiffres (CCPB) et votre code confidentiel internet.



Pour vous connecter vous pouvez saisir votre numéro C.C.P.B ou votre numéro de sécurité sociale

Votre numéro C.C.P.B.	<input type="text"/>
Ou votre numéro de sécurité sociale	<input type="text"/>
Code confidentiel	<input type="text"/>
<b>Valider</b>	

*Si vous n'avez pas de code faites en la demande directement en ligne en cliquant sur le cadenas et laissez-vous guider*

SI VOUS N'AVEZ PAS DE CODE D'ACCES, CLIQUEZ ICI 



➔ Dans votre espace sécurisé vous trouverez les menus classiques de consultation :



➔ Vous pourrez aussi modifier vos coordonnées postales, téléphoniques et nous transmettre votre nouveau RIB si vous avez changé de compte bancaire.



➔ Ou bien nous contacter en complétant un formulaire.



➔ **UNE NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE : LA POSSIBILITÉ D'OBTENIR UNE ATTESTATION DE PAIEMENT DIRECTEMENT EN LIGNE.**

Attestation pour des paiements effectués par la Caisse de Congés

entre le (JJ/MM/AAAA)  et le (JJ/MM/AAAA)

Le courrier vous sera transmis par la Caisse de Congés Payés dès traitement de votre demande.